

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2022

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-06-127

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-128

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 mai 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-129

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 mai 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2022

2022-06-130

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de trente-cinq mille trois cent soixante-cinq dollars et trente-deux (35 365.32\$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de quatorze mille neuf cent soixante-dix dollars et cinquante-huit (14 970.58 \$), et les salaires nets payés d'une somme de treize mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante et un (13 285.61 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de soixante-trois mille six cent vingt-un dollar et cinquante un (63 621.51 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2614 à 2634 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DÉPÔT – RISTOURNE 2021 – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le document attestant la réception d'une ristourne, au montant de cinq cent soixante-dix-neuf dollars (579.00 \$), de la Mutuelle des municipalités du Québec.

2022-06-131

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ – EXERCICE FINANCIER 2022 – OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la réception du budget révisé 2022 de la Société d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du budget révisé 2022 de l'Office d'Habitation de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-132

BUDGET ADDITIONNEL – PROJET ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – TETRA TECH QUI INC.

CONSIDÉRANT la réalisation d'une étude géotechnique à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans le projet de la Route du Ruisseau-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE le laboratoire recommande d'ajouter soixante-quinze millimètres (75 mm) de pierre nette, de décohesionner la chaussée et ajouter cent cinquante millimètres (150 mm) de pierre concassée de type MG-20 avant de paver.

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations font en sorte que la chaussée sera rehaussée et le rehaussement ne permet pas de conserver les bordures et glissières actuelles puisque les bordures seront enfouies et les glissières se retrouveraient trop basses. Ainsi, il faut reconstruire les bordures et glissières afin que ces infrastructures répondent aux besoins.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QU'une visite sur le terrain a eu lieu, il a été constaté que des relevés de l'existant sont nécessaires pour les neuf secteurs de glissière de sécurité afin de préparer les plans adéquatement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de services au montant de cinq mille neuf cent soixante-quinze dollars (5 975.00 \$), taxes en sus., de Tetra Tech QI inc. Les activités et budgets correspondants se résument comme suit :

-	Coordination	330.00 \$
-	Réalisation des relevés (temps de déplacement	1 950.00 \$
-	Mise en plan des relevés	1 350.00 \$
-	Préparation des plans et devis pour ajout de glissière	1 950.00 \$
-	Dépenses (kilométrage et repas)	395.00 \$

La réalisation de ces relevés augmentera la précision des données de référence, de la conception et évitera de mauvaises surprises lors des travaux. Cela réduira les risques de réclamation suite aux travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-133

RÉPARATION – POMPE FLYGT 3127.181-1160809, RÉF. DI-2815 – STATION DE POMPAGE PP1

CONSIDÉRANT le bris de la pompe FLYGT 3127.181-1160809, réf. DI-2815 de la station de pompage PP1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE faire réparer la pompe FLYGT 3127.181-1160809, réf. DI-2818 de la station de pompage, au coût de quatre mille quatre cent vingt-trois dollars et vingt-cinq (4 423.25 \$), taxes en sus. La réparation se fera par Dickner.

Les réparations et tâches suivantes seront effectuées : Démontez et vérifiez, sortez le STATOR du bâti, machiner cage du haut dans le bâti et installer SLEEVE, brûler le STATOR au four, rebobiner class H, vernir, cuire au four, réinstaller le STATOR dans le bâti, installer ensemble de réparation FLYGT, remplacer sonde d'humidité, remplacer câble d'alimentation, réassembler, tester et peindre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-134

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – MADAME JOYCE BÉRUBÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente de service avec l'Autorité 9-1-1 de prochaine génération;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été transmise aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, de signer l'entente de service avec l'Autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2022

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – AVRIL 2022 – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation sur le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour le mois d'avril 2022 de Nordikeau.

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – AVRIL 2022 – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport mensuel des ouvrages d'assainissement pour le mois d'avril 2022 de Nordikeau.

2022-06-135

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS – RÉVISION DU PROJET DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – PROGRAMME PAVL – DOSSIER GAV67663 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a déjà mandaté la firme Tetra Tech QI inc. dans le cadre de la réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon pour le Programme d'aide à la voirie local (PAVL) du Ministère du Transport;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des ajustements pour respecter les exigences du MTQ au sein du programme PAVL (dossier GAV67663) puisque les changements apportés par GHD Consultants Ltée lors d'une analyse géotechnique des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire accordée par le MTQ, au sein du programme PAVL, est insuffisante pour le projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de réduire la portée du projet admissible à l'aide financière octroyée dans le dossier sous approbation du MTQ et que la Municipalité pourra, par la suite, faire une demande d'aide financière pour la partie des travaux enlevée au prochain appel de projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc. au montant de cinq mille six cents dollars (5 600.00 \$), taxes en sus. Cette offre comprend la révision des coûts au bordereau pour travaux en 2022 au lieu de 2021, la détermination des travaux à retrancher pour respecter le budget du PAVL et les modifications des plans et devis en fonction des travaux retranchés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-136

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU REGISTRE MODIFIÉ ET ATTESTATION DU PARTICIPANT À LA FORMATION OBLIGATOIRE : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux et le personnel de cabinet doivent, dans les trente (30) jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Vaillancourt était le seul membre du conseil n'ayant pas participé à la première formation complète offerte par la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le 9 avril dernier, Monsieur Roger Vaillancourt a complété avec succès la formation obligatoire « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » offerte par la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du registre des participants, mis à jour, à la formation obligatoire en éthique et déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2022

2022-06-137

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL DU VERGER – APPEL DE PROJETS, ANNÉE 2022 - PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite améliorer la qualité de vie des aînés en mettant à leur disposition des lieux de rencontre sécuritaire et accessible;

CONSIDÉRANT QU'un programme est disponible au PRIMA (Programme d'Infrastructures Municipales pour les Aînés);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du Guide du PRIMA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter le Guide du PRIMA.

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées.

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-06-138

OFFRES DE SERVICES – SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L'EAU POTABLE – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – NORDIKEAU

CONSIDÉRANT les modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

DE retenir l'offre de services de Nordikeau aux coûts suivants :

- | | |
|---|--------------------------|
| • Préparation d'un plan d'échantillonnage | 90.00 \$/h |
| • Échantillonnage chez le citoyen | 100.00 \$/h |
| • Impossibilité d'échantillonner | 50.00 \$/adresse |
| • Échantillonnage supplémentaire | 60.00 \$/h |
| • Interprétation des résultats | 90.00 \$/h |
| • Suivi des actions, s'il y a lieu | 90.00 \$/h |
| • Déplacement pour échantillons supplémentaires | 60.00 \$/h ou 0.60 \$/km |
| • hors des heures régulières | Prix majoré de 50% |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE MAI 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance du mois de mai 2022 de la MRC de la Matanie

AFFAIRES NOUVELLES

2022-06-139

DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NO 2022-35005 – LOT 5 679 489 – 84, ROUTE 195, SAINT-RENÉ-DE-MATANE, MATRICULE 0997-78-2040 – MONSIEUR ROGER RICHARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R. Q., c. A-19.1), et en

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2022

particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité de Saint-René-de-Matane satisfait;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 mai 2022, en conformité avec l'article numéro 10 du règlement numéro 2008-06 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 31 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT la demande faite par Monsieur Roger Richard concernant le matricule 0997-78-2040, lot 5 679 489, et qui consiste à autoriser l'implantation d'un gazebo de bois préfabriqué sur la galerie à une distance de 1.70 m de la résidence, alors que l'article 7.4.2, du Règlement de zonage 2009-03 stipule que la distance minimale entre un bâtiment complémentaire isolé et le bâtiment principal doit être de 2.0 m.

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC. 2022-02 du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2022-35005 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent dans la salle.

2022-06-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 juin 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
greffière-trésorière